

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par une demande de dérogation mineure
concernant l'immeuble situé au 800 chemin Lamoureux**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 11-24, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juillet 2026 à compter de 19 h 30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 133,78 m² (36' x 40') alors que la superficie maximale autorisée est de 90 m². Elle vise également à autoriser une marge avant minimale de 2,00 mètres, au lieu de la marge minimale prescrite de 10,00 mètres, ainsi que la présence de plus de trois bâtiments accessoires sur un terrain d'une superficie de 118 909,8 m², alors que le nombre maximal autorisé est de trois bâtiments accessoires.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 30^{ième} jour du mois de juin de l'année deux-mille-vingt-six.



Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 30^{ième} jour du mois de juin deux-mille-vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^{ième} jour du mois de juin deux-mille-vingt-six.



Mario Allen
Directeur général